



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

S.A.T.E.S.E.

(SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'ÉPURATION)

MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE

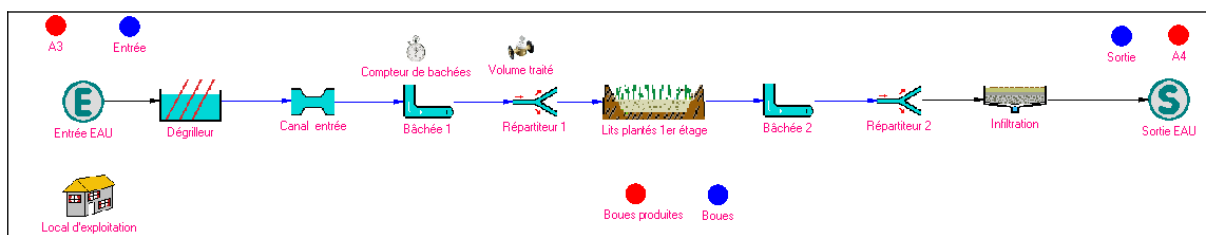
Nom de la station : **SAINT MAURICE D'IBIE LES SAELLES**

Rapport de visite avec analyses

Du : 17/11/2022

Descriptif de la station d'épuration :

Commune d'implantation : SAINT-MAURICE-D'IBIE
Code national (SANDRE) : 060907273002
Date de mise en service de la station : septembre 2012
Capacité constructeur : 150 EH (9 Kg DBO₅)
Débit nominal (de temps sec) : 22,5 m³/j
Date de l'arrêté préfectoral ou du réceptionné :
Nom de l'agglomération d'assainissement :
Taille de l'agglomération : EH
Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE
Exploitant : MAIRIE DE SAINT MAURICE D'IBIE
Maître d'œuvre : POYRY
Constructeur : INCONNU
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux



1 Conditions d'intervention :

Nom du ou des technicien(s) opérateur : Madame Natacha SIDOBRE

Heure de la visite : 9h30

Conditions météorologiques :

2 Résultats analytiques :

Paramètre	Unité	Concentration en sortie	Norme
pH	unité pH	6,7	
MES	mg/L	13	35
DCO	mg(O ₂)/L	57,9	125
DBO ₅	mg(O ₂)/L	14	25
NK	mg(N)/L	6,8	
NH ₄ ⁺	mg(N)/L	6,8	
NGL	mg(N)/L	6,8	
P total	mg(P)/L	5,4	

Les mesures réalisées montrent que le rejet satisfait aux exigences épuratoires de l'arrêté.

3 Equipements :

3.1 Dégrilleur :

	Dégrilleur
Fonctionnement	Satisfaisant
Exploitation	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct
Commentaires	

3.2 Système de bâchées :

	Bâchée 1	Bâchée 2
Fonctionnement chasse	Satisfaisant	Satisfaisant
Etat de l'ouvrage	Correct	Maintenu à l'arrêt
Commentaires		

3.3 Filtres plantés de roseaux :

	Lits plantés 1er étage
Colmatage	Non
Boues (couche)	Oui
Herbes	Non
Répartition	Satisfaisant
Etat des roseaux	Correct
Commentaires	

3.4 Lits de séchage :

	Infiltration
Colmatage	Non
Herbes	Non
Répartition	Satisfaisant
Hauteur de boues (m)	
Commentaires	

Conclusions :

Le rejet est limpide et de bonne qualité au vu des analyses réalisées le jour de la visite.

La quantité de lingettes a diminué en entrée de station.

L'ouvrage de bâchées est propre. Il n'y a pas de fuite observée.

Le compteur de bâchées ne fonctionne plus. Un nouveau compteur est en cours de commande.

Le développement des roseaux est satisfaisant.

Le faucardage sera réalisé en février.

Il n'y a pas de plantes adventices observées en surface.

L'alternance est réalisée une fois par semaine.

L'entretien est effectué avec sérieux.

Présidente du Conseil départemental

Marie-Pierre MOUTON

Le technicien

Madame Natacha SIDOBRE

Client demandeur N° : 29515
Fax : 04 75 55 25 36
Vos ref :

Client payeur N° : 16292
DEPARTEMENT DE LA DROME
CS
26026 VALENCE

SATESE 07 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME
26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT
SERVICE GESTION DE L EAU - SATES
26026 VALENCE CEDEX 9

Rapport d'essai n° 22-21789-003

Lieu de prélèvement : STEP LES SALETTES
Commune : ST MAURICE D IBIE
Nature : Effluent urbain
Prélevé le : 17/11/2022 à 10:30 par NS-SATESE
Reçu le : 18/11/2022 à 08:30 Température à réception : 0 °C
Edité le : 28/11/2022

Dossier n° 22-21789 Echantillon n° 22-21789-003

Devis n° 2022031685 Sous-Devis n° 22031685-002

Libellé de l'échantillon : SORTIE STEP

Commentaire : La valeur de l'azote kjeldahl n'est pas déterminable, du fait d'une interference probable des nitrates et des nitrites.

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date d'analyse: ICP_AES : 22/11/2022
Date de Mineralisation : 18/11/2022
Date de mise en analyse: Chimie Effluents : 18/11/2022

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
ISO 15705	Détermination de l'indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO) - Méthode à petite échelle en tube fermé
NF EN ISO 10523	Détermination du pH par Potentiométrie
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 15587-1	Digestion pour la détermination de certains éléments dans l'eau Partie 1 : Digestion à l'eau régale
NF EN ISO 5815-1	Qualité de l'eau - Détermination de la demande biochimique en oxygène après n jours (DBOn) - Méthode par dilution et ensemencement avec apport d'allythiourée
NF EN 25663	Dosage de l'Azote Kjeldahl - Méthode après minéralisation au sélénium
NF EN 872	Dosage des matières en suspension - Méthode par filtration sur filtre en fibres de verre (Filtre PALL 1µm)
NF T 90 015-1	Dosage de l'Ammonium - Méthode par Titrimétrie après entrînement à la vapeur
Sonde de température	Sonde de température

Par délégation de la Présidente,

Signé électroniquement par Anne-Gaëlle VALADE, Chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 2

Modèle rapport échantillon -FRA-V45 - 14/03/2022

Ech n° : 22-21789-003

n° client : 29515 Nom client : SATESE07



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
37 AVENUE LAUTAGNE - BP 118, 26904 VALENCE CEDEX 9 - TÉL : 04 75 81 70 70 - FAX : 04 75 81 70 71
laboratoire@ladrome.fr - www.ladromelaboratoire.fr - SIRET 222 6000 17 003 62 - CODE APE 7120B

Accréditation Cofrac n° 1-0852, portée disponible sur www.cofrac.fr. Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation.

Chimie des effluents

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
	DBO: Nombre de dilution		NF EN ISO 5815-1	DBOn	2				
	DBO: Nombre de repliquat par dilution		NF EN ISO 5815-1	DBOn	1				
1302	pH (Mesure au laboratoire) (*)		NF EN ISO 10523	Potentiométrie	6.7	unité pH			
	Température à la mesure du pH		Sonde de température	Sonde de température	20.0	°C			
1305	Matières en Suspension (MES) (*)		NF EN 872	MES	13	mg/L	2		
1313	DBO 5 (*)		NF EN ISO 5815-1	DBOn	14	mg(O2)/L	3		
1314	DCO-ST (*)	/	ISO 15705	DCO	57.9	mg(O2)/L	10		
1319	Azote Kjeldahl (*)	/	NF EN 25663	Azote kjeldahl après min.au sélénium eaux D et R	ND	mg(N)/L	1		
1335	Azote Ammoniacal (*)	14798-03-9	NF T 90 015-1	Volumétrie	6.8	mg(N)/L	0.5		

Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
	Methode de minéralisation		NF EN ISO 15587-1	N/A	Sans objet				
1350	Phosphore (P) (*)	7723-14-0	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	5.4	mg(P)/L	0.1		

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 0 colonie indiquent que les micro-organismes sont non détectés dans la prise d'essai analytique.

Les valeurs microbiologiques correspondant à 1 ou 2 colonies marquent la présence de micro-organismes dans le volume étudié (non fiabilité statistique).

Les valeurs correspondant de 3 à 9 colonies sont des nombres estimés (expression des résultats selon la norme NF EN ISO 8199).

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Tout projet de reproduction de la marque d'accréditation COFRAC est INTERDIT.

Fin du rapport n° 22-21789-003